

RÈGLEMENTS

PARC DES SAPHIRS

MERCI DE RESPECTER LES RÈGLEMENTS QUI SUIVENT ET LES DIRECTIVES ÉMISES PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, AINSI QUE LES USAGERS DES PATINOIRES. TOUT PARTICIPANT DONT LE COMPORTEMENT EST JUGÉ IRRESPECTUEUX DES RÈGLES OU DANGEREUX POUR LES AUTRES USAGERS SERA IMMÉDIATEMENT EXPULSÉ.



MERCI
DE RESPECTER L'HORAIRE
D'UTILISATION DE LA PATINOIRE
PRINCIPALE ET LES GROUPES
D'ÂGE IDENTIFIÉS



MERCI
DE QUITTER LA PATINOIRE
PRINCIPALE AU SIGNAL SONORE



MERCI
D'AIDER L'EMPLOYÉ À DÉNEIGER
LES PATINOIRES EN CAS DE CHUTE
DE NEIGE



MERCI
DE GARDER LES LIEUX PROPRES



INTERDIT
DE FUMER, DE VAPOTER ET DE CONSOMMER DES
DROGUES OU DES BOISSONS ALCOOLISÉES



INTERDIT
DE SE TIRAILLER, DE SE BOUSCULER
ET DE LANCER DES OBJETS SUR
LA PATINOIRE



INTERDIT
D'ÊTRE EN PRÉSENCE D'UN CHIEN
À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT OU
SUR LES PATINOIRES / LES CHIENS
TENUS EN LAISSE SONT AUTORISÉS
DANS LE PARC UNIQUEMENT

POUR VOTRE SÉCURITÉ

En tout temps, les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

PATINAGE LIBRE

Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que pour les débutants et les patineurs de faible calibre.

Les enfants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

Il est défendu de :

- patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- faire des courses ou patiner à des vitesses excessives;
- patiner dans le sens contraire ou à reculons;
- pratiquer des figures de patinage artistique ou le hockey;
- faire la chaîne, jouer à la tague ou lancer des balles de neige;
- apporter des rondelles et des bâtons de hockey.

Fauteuils roulants et poussettes

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 16 ans et plus.
- Le port d'un casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et les enfants de 12 mois et moins dans une poussette.
- Les enfants de 12 mois et moins dans une poussette doivent être bien attachés.
- Les roues ne doivent plus présenter de traces de terre ou de calcium avant d'être mises en contact avec la glace afin d'assurer la sécurité des autres patineurs.
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagnées d'un enfant dans une poussette doivent longer la bande.

HOCKEY LIBRE

En vertu du règlement provincial sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (c. S-3.1, r.1), tous les participants sont tenus de porter un casque protecteur homologué CSA, un protecteur facial complet et un protège-cou.

Les périodes de hockey libre se veulent une activité participative et non compétitive.

URGENCE



Le téléphone le plus près se trouve à l'accueil du bâtiment.